

Paris, le 28 avril 2020

**Monsieur Jean-Michel BIANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**  
**Monsieur Gabriel ATTAL**  
**Secrétaire d'Etat auprès du Ministre**

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le secrétaire d'Etat,

Avec le confinement à la maison dû à la pandémie du Covid-19, les enfants et les jeunes vivent aujourd'hui une période d'isolement et d'enfermement. Ils sont privés de vie sociale, de leurs amis et d'activités de plein air quand ils vivent dans des logements sans espace extérieur. Beaucoup d'entre eux sont soumis à des périodes de tension, de stress et d'anxiété. Cette période est aussi marquée par un creusement des inégalités en matière d'apprentissages scolaires, ainsi que par une grande disparité quant aux conditions de vie des familles.

Face à ces constats, dès que le contexte sanitaire le permettra, l'accès de tous les enfants et des jeunes aux vacances et loisirs collectifs demeure plus que jamais indispensable. Ils ont besoin de retrouver ce qu'ils vivent habituellement au sein des « accueils collectifs de mineurs » (ACM) : temps d'échanges entre pairs, apprentissage de l'autonomie et du vivre-ensemble, activités sportives, culturelles, manuelles... En proposant un cadre de vie et des rythmes communs, les ACM contribuent à la reprise des habitudes de la vie scolaire, qui repose aussi sur le collectif.

Complémentaires de l'école et de la famille, ces espaces éducatifs participent ainsi à la socialisation des enfants et des jeunes et à leur épanouissement personnel. En particulier cette année, ils constituent un des moyens de lutter contre les effets néfastes du confinement et seront des lieux privilégiés pour apprendre à agir ensemble dans le respect des gestes barrières.

Nous savons, Messieurs les Ministres, que vous partagez l'intérêt éducatif des colonies de vacances et des centres de loisirs. Ces lieux doivent avant tout rester ce qu'ils sont : des espaces de vacances et de loisirs, où on apprend autrement et autre chose que les enseignements dispensés à l'école, où l'on vit une expérience à la fois singulière et collective. Pour que chaque enfant, chaque jeune puisse en bénéficier, nous attendons les engagements forts et concrets suivants :

- ✓ La définition des conditions dans lesquelles les ACM vont pouvoir réouvrir (calendrier, zones géographiques, taux d'encadrement, taille des groupes...). Ces conditions ne pourraient être construites et mises en place sans le concours de tous les acteurs concernés (collectivités territoriales, associations, organisateurs, animateurs, parents...) et sans la prise en compte des enjeux pédagogiques de la vie collective dans le contexte actuel ;
- ✓ Un soutien aux organisateurs des séjours pour la mise en place des mesures sanitaires au sein des ACM (financier, technique...);
- ✓ Un plan de soutien des colos, permettant notamment de lever le frein financier que rencontre une partie des familles pour faire partir leur enfant ;
- ✓ La promotion auprès des familles, de la plus-value éducative des ACM et des mesures sanitaires qui seront prises. Dans ce contexte, elles ont besoin d'être rassurées sur les conditions d'accueil de leur enfant ;
- ✓ La garantie que les enfants et les jeunes en situation de handicap ne seront pas privés de séjours collectifs ;

Nous restons mobilisées et disponibles, pour construire avec vous les conditions d'accès de tous les enfants et les jeunes aux vacances et loisirs collectifs.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Messieurs les Ministres, en l'expression de notre parfaite considération.

Le Président de la JPA  
Jacques DURAND



### Les organisations membres de la JPA

